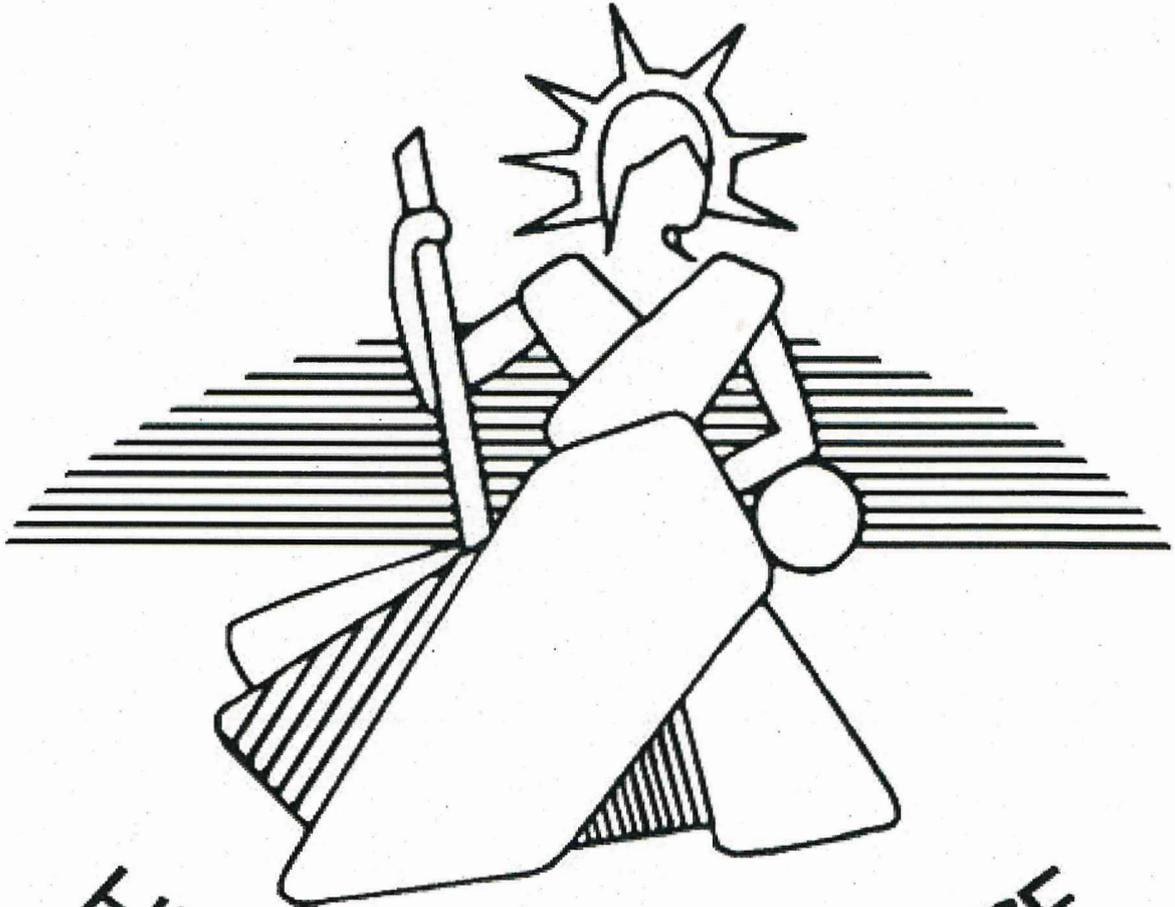


PLAISANT-LAMBERT-BUSUTTIL
Huissiers de Justice Associés



HUISSIER DE JUSTICE

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

PREMIERE EXPEDITION

SCP PLAISANT-
LAMBERT-BUSUTTIL
Huissiers de Justice
Associés
14 rue Edouard Delanglade
13006 Marseille

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
ET LE ONZE MAI

A LA DEMANDE DE :

- ✚ Le Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier sis Résidence Michelis Saurel 3/5 Rue Alfred Saurel 13010 Marseille, représentée par son Syndic en exercice, Le Cabinet LAGIER dont le siège social est 20 Rue Montgrand 13006 Marseille, lui-même représenté par son représentant légal en exercice, domicilié au dit siège, en cette qualité.

Lequel nous expose :

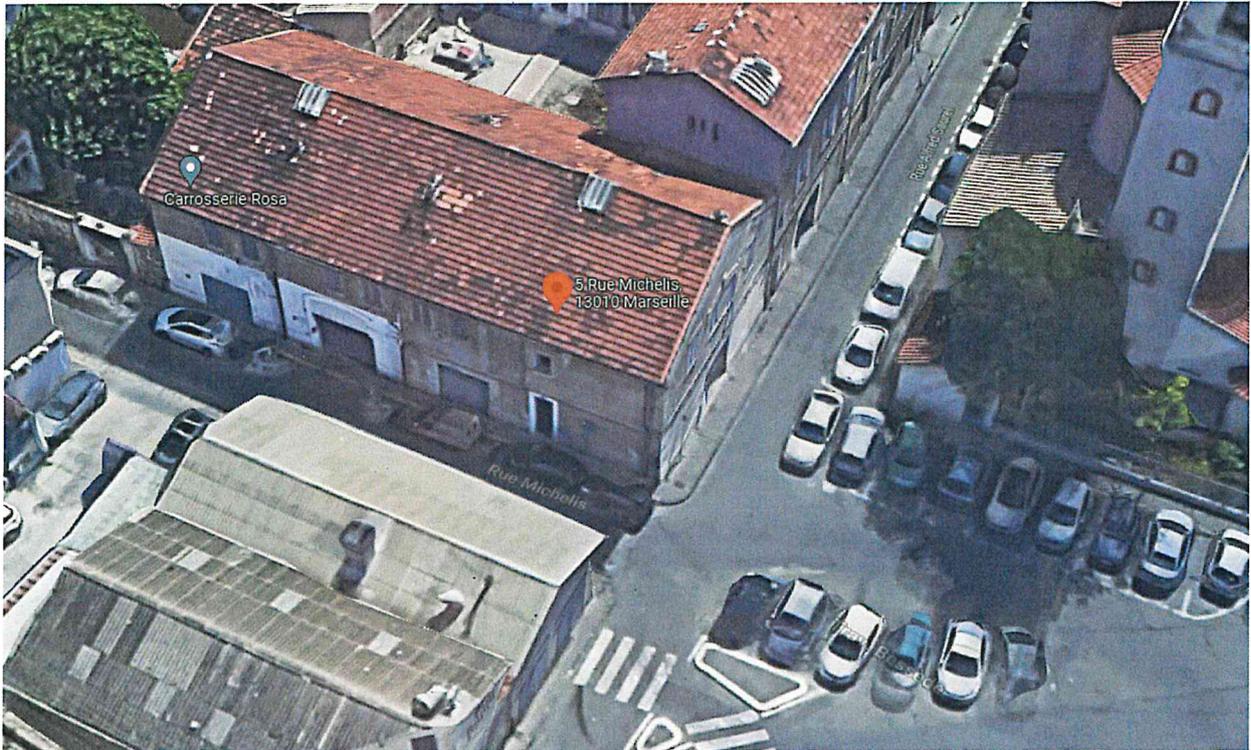
- * Qu'elle a fait délivrer un commandement aux fins de saisie immobilière à l'encontre de [REDACTED], demeurant 3/5 Rue Alfred Saurel 13010 Marseille.
 - * Que faute de règlement dans le délai imparti, elle entend que nous procédions au descriptif de la procédure de saisie immobilière.
- ✓ C'est pourquoi déférant à cette réquisition,

**NOUS, SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PLAISANT - E. LAMBERT - C. BUSUTTIL
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES -
CYRIL BUSUTTIL SOUSSIGNE
DOMICILIES, 14, RUE EDOUARD DELANGLADE 13006 MARSEILLE**

Nous nous sommes rendus ce jour 3/5 Rue Alfred Saurel 13010 Marseille et avons constaté ce qui suit :

Advenus, accompagnés de notre diagnostiqueur, la société DIAGNOSTICS & EXPERTISES, la société ABC Delta es qualité de serrurier et de deux témoins, nous constatons ce qui suit.

Il est bon de noter que la référence cadastrale du bien est Section 855 C 49, lieudit 3 Rue Alfred Saurel constituant le **lot 4 de la propriété** et constitué d'un appartement portant le numéro 1 bis situé au 1^{er} étage de l'immeuble comprenant une cuisine, une chambre avec droit d'usage et d'entretien en commun du water closet se trouvant sur le palier dudit étage sis 3/5 Rue Alfred Saurel 13010 Marseille.



Advenus, nous procédons à l'ouverture dudit logement, constituée d'une porte à panneau fissurée de couleur rougeâtre en état d'usage.

L'accès desservant un couloir permettant de gagner l'espace cuisine et salon/Chambre, habillé d'un carrelage à damier en état correct. Les blanchiments muraux sont plutôt propres, tout comme ceux du plafond.

Nous constatons que sur la partie droite de l'accès, se trouve le compteur électrique et notons que l'appartement est démunie de système électrique. Toujours sur cette même partie, nous constatons la présence de la **salle d'eau** :

Accessible par une porte de bois en état correct, nous constatons la présence d'un carrelage inférieur revêtu d'un coloris grisâtre, similaire à celle appliquée sur les murs de l'espace. Nous relevons la présence d'une cuvette à l'anglaise avec chasse dorsale et notons que celle-ci ne comporte plus d'eau. Il semblerait que l'occupation des lieux soit plus que lointaine.

Il est bon de noter la présence d'une vasque arrondie reposant sur une tablette de bois et surplombée d'un miroir en état correct, tout comme le bac de douche habillé du même carrelage mais dont la couverture est blanchâtre.

Nous poursuivons avec l'**espace cuisine**, accessible depuis le couloir de l'entrée. Le revêtement inférieur est toujours constitué d'un carrelage à damier en état d'usage et notons que les blanchiments sont propres dans leur généralité.

La cuisine étant équipée d'un plan de travail, sommairement posé, ainsi que de plusieurs placards de rangement en partie haute. Une crédence de couleur sombre est positionnée en pourtour de l'évier en faïence présent au sein de l'espace.

Nous constatons que la pièce s'ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à deux vantaux PVC, double vitrage en bon état, ainsi que par des volets à battants de bois en état d'usage.

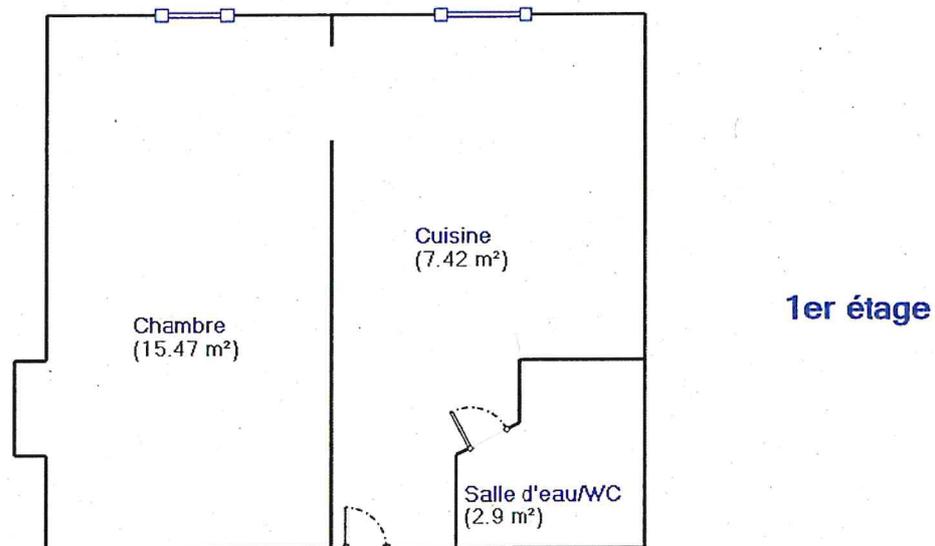
Nous accédons à la **pièce de vie/chambre** par un passage libre depuis l'espace cuisine et relevons que le sol est équipé d'un revêtement souple effet parquet en état d'usage comme en témoignent les photographies jointes au présent acte.

Les blanchiments muraux et du plafond sont en état correct mais notons que le plafond présente une déformation, sans doute lié à un dégât des eaux.

Nous relevons aussi la présence d'une niche de rangement, fermée par un rideau sur tringle.

Nous constatons que la pièce s'ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à deux vantaux PVC, double vitrage en bon état, ainsi que par des volets à battants de bois en état d'usage.

Nous photographions l'ensemble afin d'étayer nos constatations.

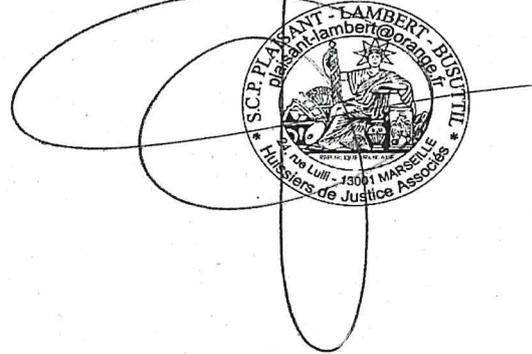


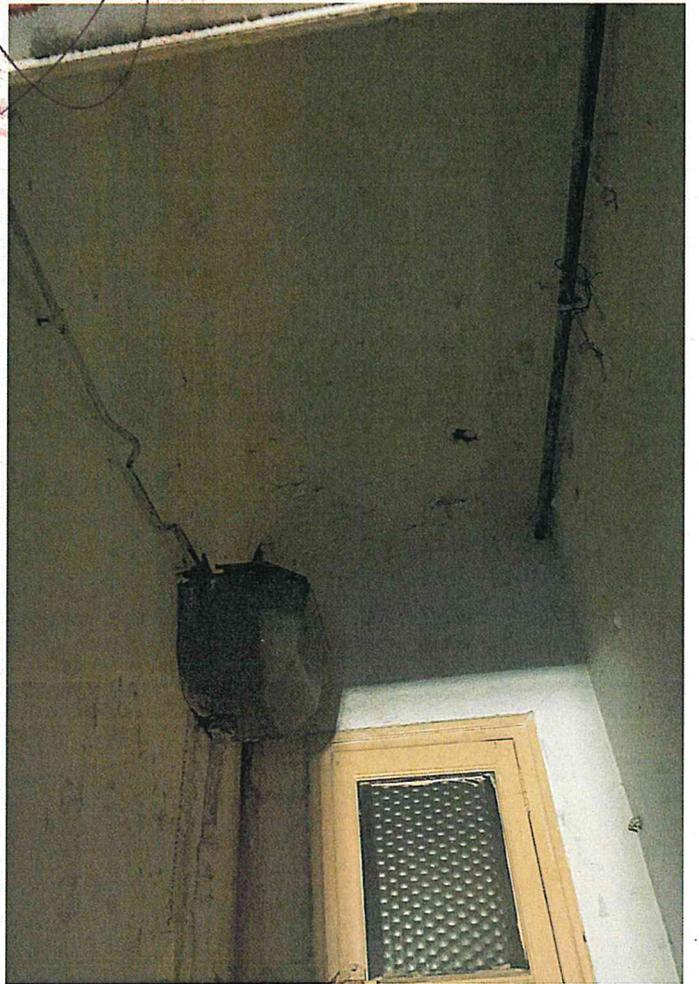
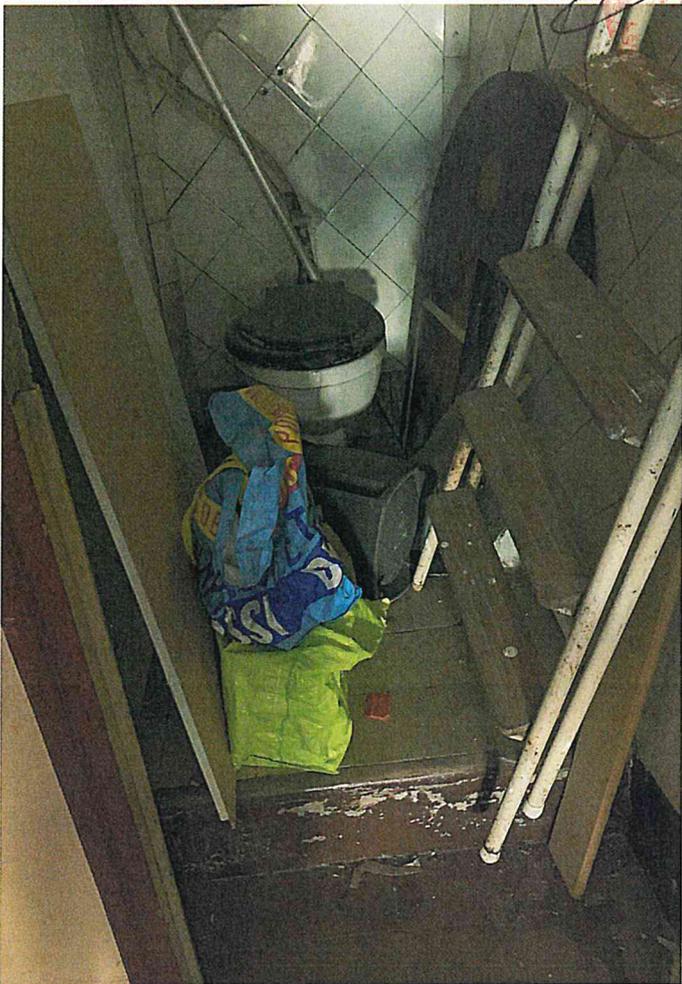
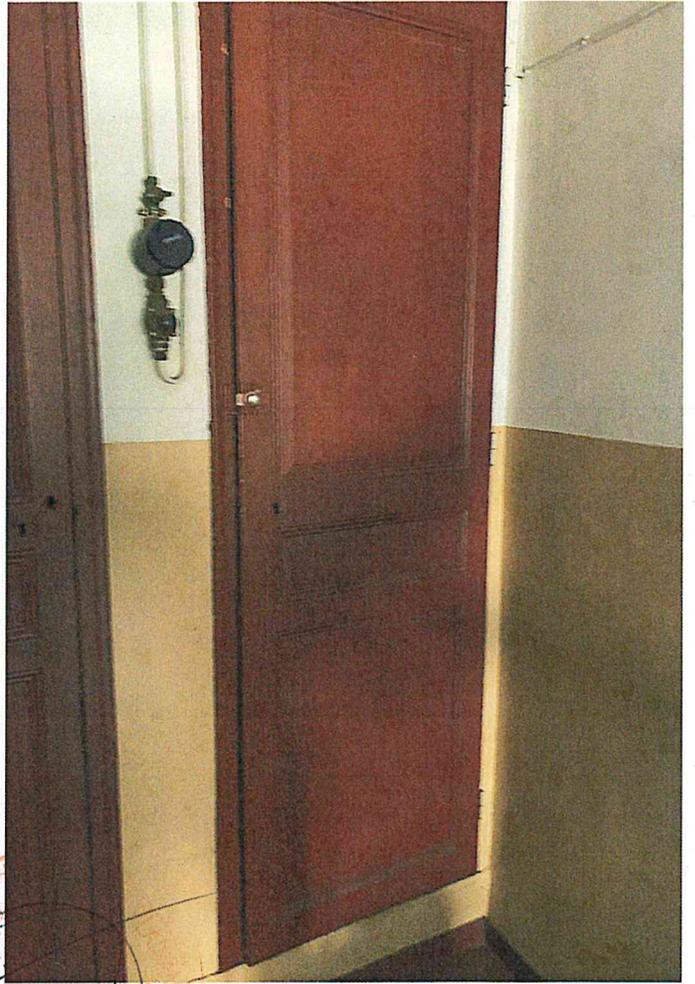
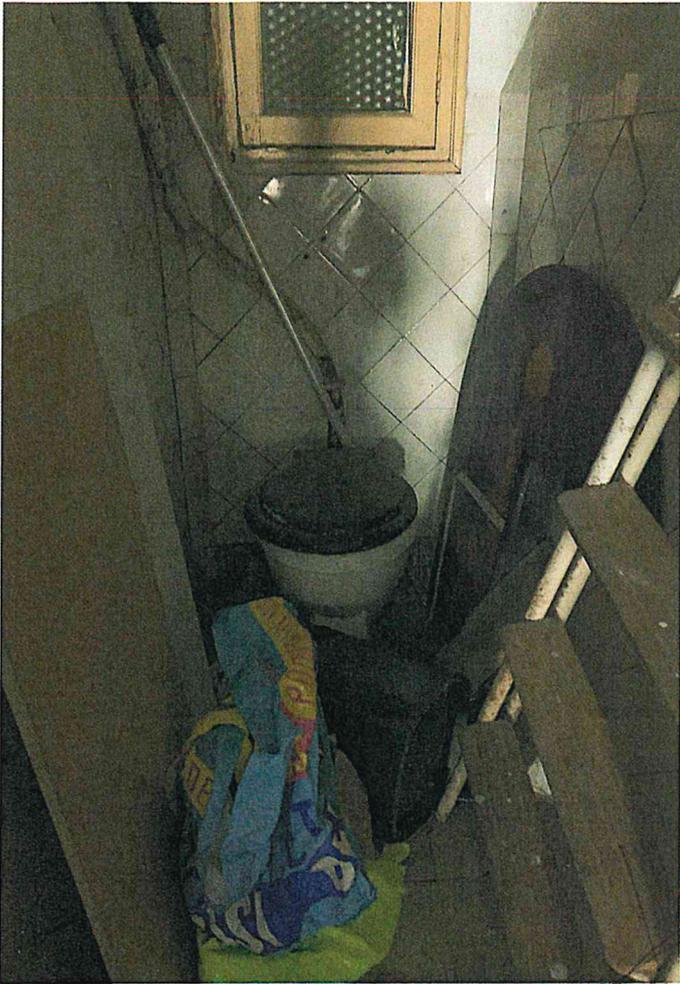
Avant de nous retirer, nous constatons la présence d'un espace toilette se trouvant sur le palier du 1^{er} étage, sur la gauche de l'accès à l'appartement que nous venons de décrire. L'**espace toilette commun** est accessible par une porte de bois

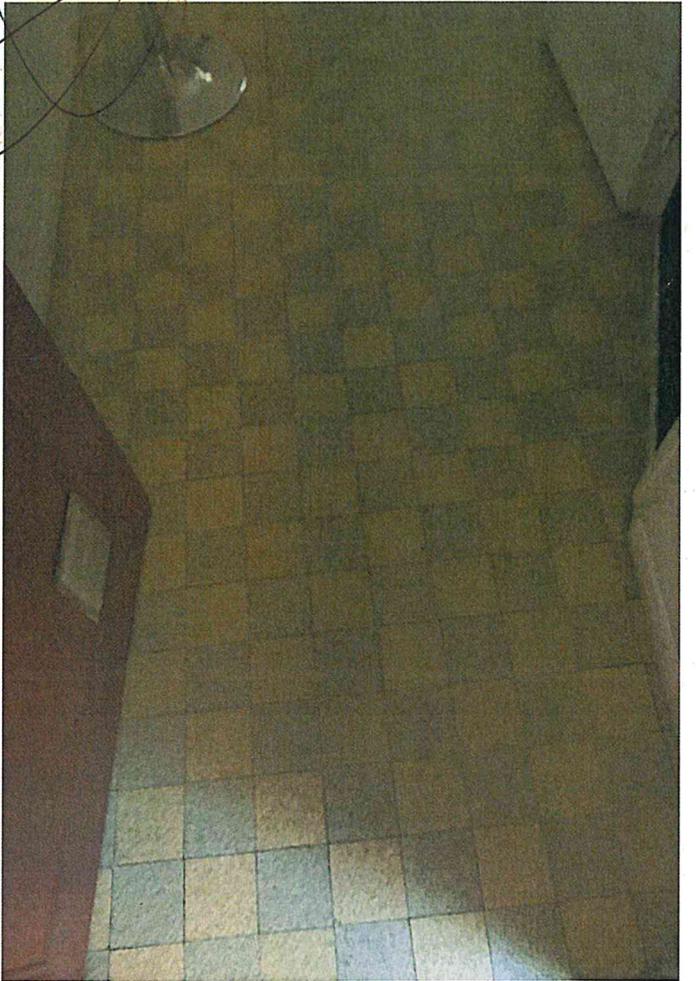
rougeâtre en état correct et comprend une cuvette à l'anglaise avec chasse dorsale, ainsi que diverses planches de bois. Il est bon de noter que l'emplacement serve vraisemblablement de rangement, de stockage plutôt que de toilette compte tenu de la présence d'un équipement similaire au sein de l'appartement.

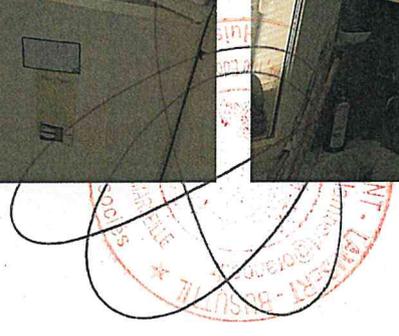
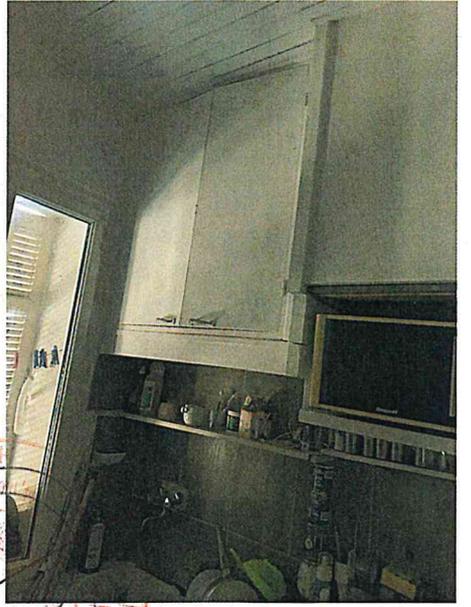
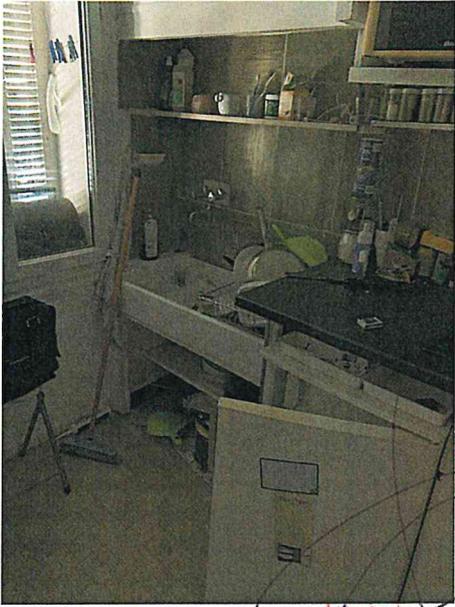
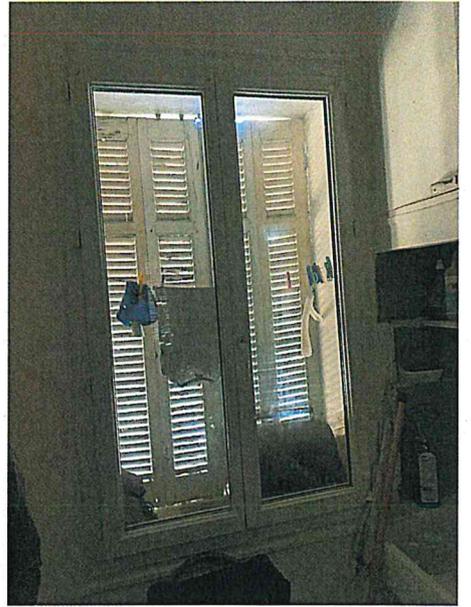
Nos constatations terminées, nous nous retirons et dressons le présent procès verbal, pour servir et valoir ce que de droit, à notre requérant.

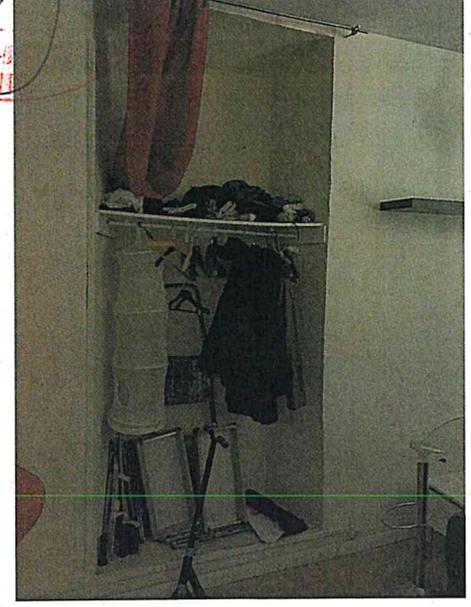
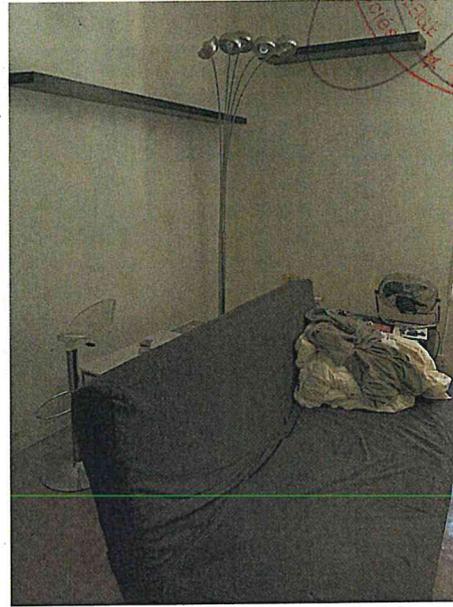
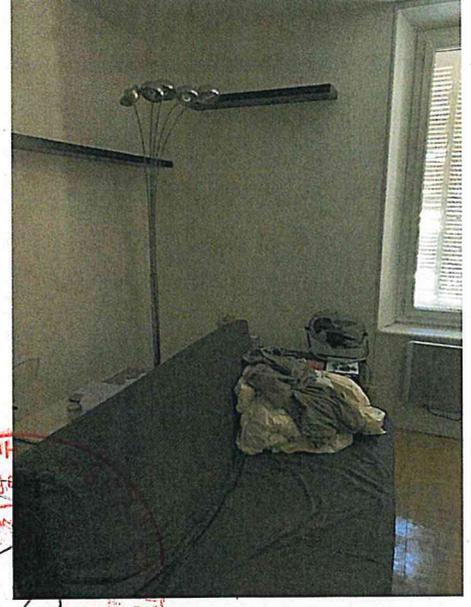
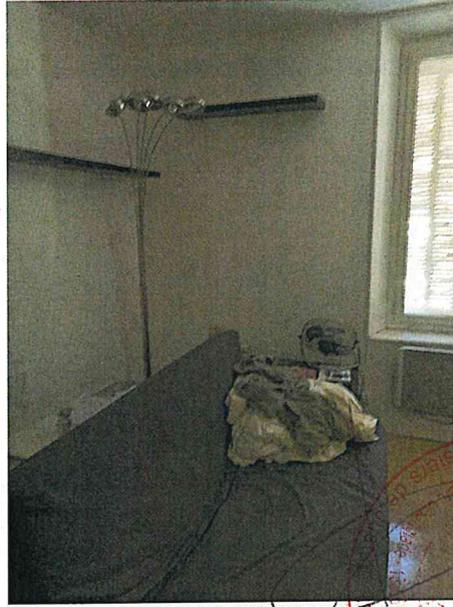
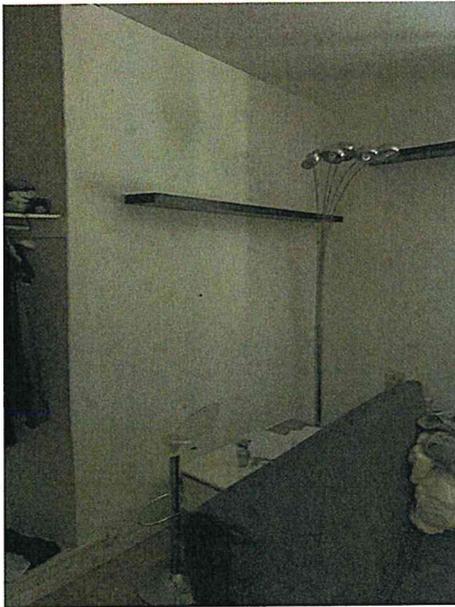
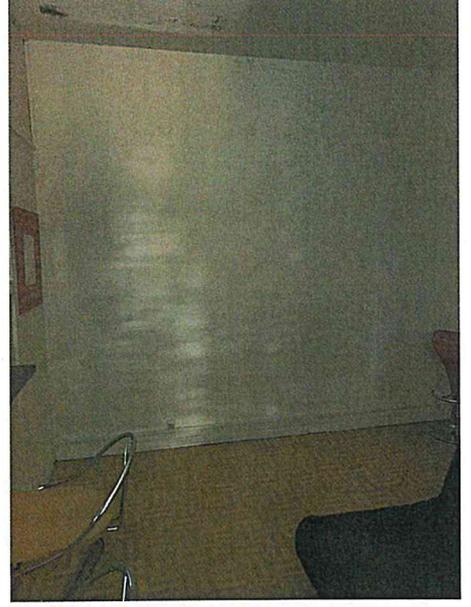
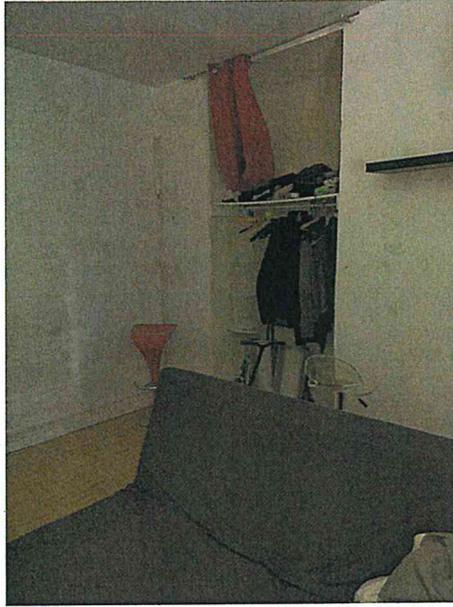
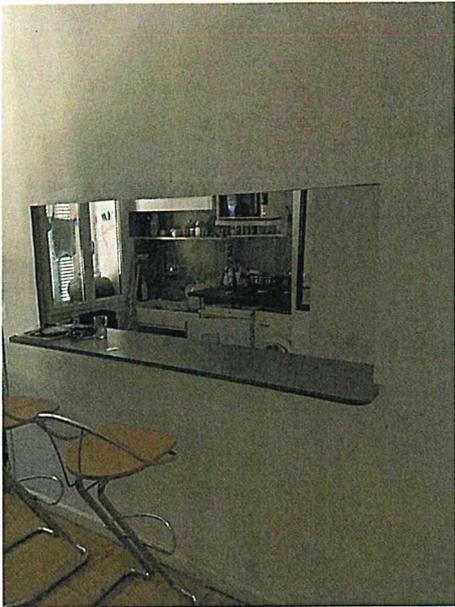
Cyril BUSUTTIL
Huissier de Justice

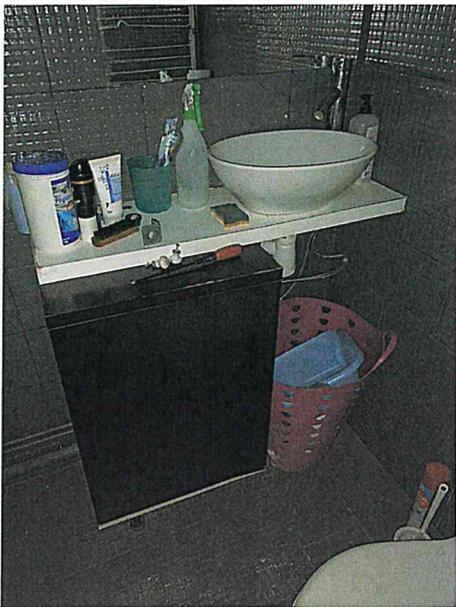
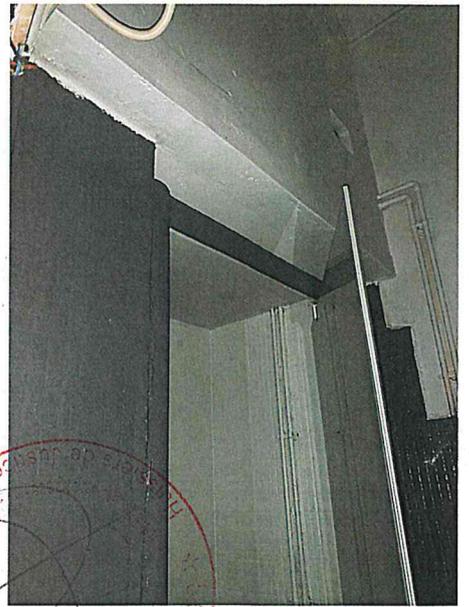












Red circular stamp with text: "LAMBERT-BUSUTTE" and other illegible text.